



Nom du Site : CONTAINER CD58

Adresse:

11 RUE EMILE COMBLE
58000 NEVERSAnnexe au résumé de conclusion à utiliser dans le
cadre d'une inspection pour mise en service(Annexe à joindre à l'attestation de conformité
soumise au visa de CONSUEL par l'installateur)

1	1a ERT	Activité LOCAL SERVEUR						
	1b ERP	Type Classement ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ ERP/ERT dans Foyer logement						
	1c Inst. Ext. Domaine Public	L'établissement comporte-t-il des logements : ☐ Oui ☐ Non Nombre :						
	1d IRVE exclusivement	☐ Eclairage extérieur ☐ Edicule ☐						
		☐ Raccordement direct ☐ Raccordement indirect						
2	PDL	Alimentation	Poste ☐ HTB ☐ HTA Puissance Pb 36 KVA					
			☒ Branchement à puissance limitée ☐ Branchement à puissance surveillée					
3	Référentiels utilisés	Règlementaire	☒ R. 4215-3 à R. 4215-17 du CdT ☐ Arrêté du 25/06/80 ERP de 1 ^{er} groupe ☐ Décret 2017-26modifié					
		Normatif	☐ Arrêté du 22/06/90 ERP de 2 ^{ème} groupe ☐ Arrêté du 30/12/2011 IGH ☐					
4	ERT et/ou ERP	4a Limite du Contrôle	Contrôle de l'ensemble de l'installation en aval du PDL ☒ Oui ☐ Non					
		4b Nature & usage des locaux	Contrôlés ENSEMBLE					
			Non contrôlés					
		4c Inst. Ext. Domaine Public	Au moins 30% des composants contrôlés : ☐ Oui ☐ Non					
5	Rénov. Partielle :	☒ Non ☐ Oui	→ Si Oui : Circuits rénovés compatibles du point de vue de la sécurité avec les parties non rénovées ☐ Oui ☐ Non					
6	Locaux inoccupés : 6a	☒ Non ☐ Oui						
	→	Si Oui : Somme algébrique des courants assignés des dispositifs de protections contre les surintensités des circuits installés ≥ I _r mini (courant minimal de réglage de l'appareil de commande et de protection au PDL : 6b ☐ Oui ☐ Non						
	→	Si Oui : Adéquation du matériel par rapport aux influences externes estimées : 6c ☐ Oui ☐ Non						
7	N°	Installations électriques	7a Présence	7b Contrôle		7c Installation achevée		7d Tranche future
Consommation				Oui	Non	Oui	Non	
	1	HT	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	2	BT	☒	☒	☐	☒	☐	☐
	3	Chaufferie	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	4	Froid/climatisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	5	Enseignes HT	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	6	Extérieures	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	7	IRVE	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Production	8		☐	☐	☐	☐	☐	☐
	9	Photovoltaïque	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	10	Cogénération	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	11	Eolien	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	12	Biomasse	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	13		☐	☐	☐	☐	☐	☐
7e	2	CEME REGION BOURGOGNE	ROUTE DE DECIZE				58160 IMPHY	
Installateurs								
8								
Précisions								
Intervention effectuée le : 22/11/2022			SOCOTEC EQUIPEMENT ET INDUSTRIE					
Par : S.PAOLI			6 RUE DU BENGY – CS 40005 – 58640 VARENNES VAUZELLES					
N° du rapport : 2205154Y0000076			03 86 71 93 29					



Installation à basse tension ou TBT

Installations électriques des lieux de travail**

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou NC (non-conforme) ou SO (sans-objet) ou NV (non vérifié) : dans les cas, de vérifications partielles, ou lorsque la case NV est cochée, indiquer dans la zone « Précisions éventuelles » la raison affectée du numéro correspondant à celui de la colonne Renvoi.

Code du travail	NF C 15-100	Prescriptions	C	NC	SO	NV	Renvoi						
R.4215-3	41- An. A et B	Isolation, enveloppe, éloignement	☒	☐	☐	☐							
	414	TBTS - TBTP	☐	☐	☒	☐							
	312	Schéma des liaisons à la terre TN ☐ TT ☒ IT ☐	☒	☐	☐	☐							
	411	Résistance de la prise de terre des masses BT : 3 Ω	☒	☐	☐	☐							
	411- 414, 542 à 544	Prise de terre, conducteurs de protection, LEP	☒	☐	☐	☐							
	411.4, 531-612	Schéma TN-C, TN-S, TN-C-S : conditions de mise en œuvre, protection à max. de courant, DDR, continuité des PE	☐	☐	☒	☐							
	411.5, 412, 531-612	Schéma TT : DDR à l'origine, classe II ou équivalent, type DDR, courant différentiel-résiduel assigné, continuité des PE, etc.	☒	☐	☐	☐							
	411, 531-612	Schéma IT : Conditions de mise en œuvre, protection à max. de courant, DDR, continuité des PE, CPI, limiteur de surtension.	☐	☐	☒	☐							
	411.3.3-415.1	Protection complémentaire : DDR 30mA	☒	☐	☐	☐							
	411	Installation à courant continu	☐	☐	☒	☐							
	412	Protection par isolation double ou renforcée	☒	☐	☐	☐							
	413	Protection par séparation électrique	☐	☐	☒	☐							
	414	TBTS - TBTP - TBTF	☐	☐	☒	☐							
	415	Liaison équipotentielle supplémentaire	☒	☐	☐	☐							
R.4215-4	442-528	Voisinage entre installations de domaines de tension différents	☐	☐	☒	☐							
R.4215-5	423	Echauffement du matériel	☒	☐	☐	☐							
R.4215-6	430 à 436, 533	Protection contre les surcharges et/ou courts-circuits - PdC - adéquation du matériel par rapport aux surintensités	☒	☐	☐	☐							
R.4215-7	462-536	Sectionnement	☒	☐	☐	☐							
R.4215-8	463-536	Coupure d'urgence	☒	☐	☐	☐							
R.4215-9	521-527, 528-529	Mode de pose des canalisations	☒	☐	☐	☐							
R.4215-10	514	Identification des circuits et des appareillages	☒	☐	☐	☐							
	514	Identification et repérage des canalisations enterrées	☒	☐	☐	☐							
R.4215-11	512	Conception et mise en œuvre en fonction de la tension	☒	☐	☐	☐							
	512-522, Partie 7	Adéquation des matériels aux conditions d'influences externes – Installations et locaux particuliers	☒	☐	☐	☐							
R.4215-12	421-422, 424	Locaux et emplacements à risques d'incendie et d'explosion	☒	☐	☐	☐							
R.4215-13	781	Locaux de service électrique	☐	☐	☒	☐							
R.4215-16		Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité	☐	☐	☒	☐							
R.4215-17		Installation d'éclairage de sécurité	☒	☐	☐	☐							
Précisions éventuelles													
Intervention effectuée le : 22/11/2022		SOCOTEC EQUIPEMENT ET INDUSTRIE 6 RUE DU BENGY – CS 40005 – 58640 VARENNES VAUZELLES 03 86 71 93 29											
Par : S.PAOLI													
N° du rapport : 2205154Y0000076													
*Ce document doit être accompagné de l'annexe DRE 162 et éventuellement des résumés de conclusion DRE 153 et/ou DRE 152. Ce document ne peut se substituer au rapport de vérification exigé par l'article R.4226-14 du Code du Travail. **Article 4215-1 du Code de Travail. (1) en cas de pluralité d'installateurs, mentionner leurs noms et adresses sur l'annexe précitée et établir un rapport pour chacun d'entre eux.													